DE_077_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 02 août 2025

Date convocation 29 JUIL. 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 5

Contre : 3

Abstentions : 1

Le deux août deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Lisa CLARY : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Robert DEMOLIN : Abstention.
Charles ALDROVANDI : Contre.
Isabelle BENOIT : Pour.
Corentin CAPELIER : Pour.
Rémy MONET : Contre.
François ROUVEYROL : Pour.
Patrick ROY : Contre.

Objet: Acquisition du terrain PANSIER section B, parcelle 193 pour un montant de 165 254,12€ auquel se rajoutent les dépenses de portage pour un montant de 11 083,24€ et la TVA pour marge pour un montant de 2 216,65€ soit un total de prix de vente TTC de 178 554,01€ (cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-quatre euros et 1 centime), propriété de l'Etablissement Public Foncier Occitanie par la convention n°0789L02022 approuvée par le Préfet de Région le 10 mai 2022.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que sur proposition des élus réunis en Commission Générale le 23 juillet 2025, il a été proposé de vendre la propriété PANSIER.

Cette vente doit être l'occasion pour la commune de récupérer les terrains nécessaires à ses futurs projets : servitudes d'accès depuis le parking de la salle polyvalente jusqu'à l'église et le château, servitudes d'accès autour de la maison de l'Orient, servitude de passage pour le pastoralisme.

Le préalable à toute vente est, pour la commune, de se porter acquéreur du bien en objet auprès de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.).

Date de transmission de l'acte: 05/08/2025
Date de reception de l'AR: 05/08/2025
048-214800195-DE_077_2025-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir le terrain PANSIER auprès de l'Etablissement Public Foncier au prix de vente TTC de 178 554,01 Euros tel qu'exposé ci-dessus auquel se rajoute les frais et actes de notaire pour un montant de 3 730 Euros environ.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 05/08/2025
Date de reception de l'AR: 05/08/2025
048-214800195-DE_077_2025-DE
A G E D I